

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

• Code du produit: 500.0242.13.00

• UFI: GX9C-TDM5-CQ1Q-YY8H

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Agents aromatisants

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Fournisseur:

weka Holzbau GmbH

Johannesstraße 16, 17034 Neubrandenburg

Tel. +49 (0) 395 42908-0, Fax. 0395 42908-88, info@weka-holzbau.com

Enregistrement Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS09

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

huile d'orange douce

D-limonène

terpènes d'huile de cédrat

• Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 1)

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• 2.3 Autres dangers
• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable

• vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges
• Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 64-17-5	éthanol	50 – 75%
EINECS: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	
Numéro index: 603-002-00-5		
Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX		
CAS: 8008-57-9	huile d'orange douce	≥ 2,5 – < 10%
Numéro CE: 307-891-8	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400;	
Reg.nr.: 01-2119493353-35-XXXX	Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 5989-27-5	D-limonène	≥ 0,5 – < 1%
EINECS: 227-813-5	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400;	
Numéro index: 601-029-00-7	Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-2119529223-47-XXXX		
CAS: 84929-31-7	terpènes d'huile de cédrat	0,25 – 0,5%
EINECS: 284-515-8	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400;	
	Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	

• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours
• Remarques générales: Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction
• Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
 Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 Assurer une aération suffisante.
 Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Tenir les récipients hermétiquement fermés.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
 Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.
 Stocker dans un endroit frais.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 - Classe de stockage: 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol (50 – 75%)

VLEP (France) Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm
 Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

VME (Suisse) Valeur momentané: 1920 mg/m³, 1000 ppm
 Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm
 C1a R1a SSC;

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 3)

5989-27-5 D-limonène ($\geq 0,5 - < 1\%$)
VME (Suisse) Valeur momentanée: 80 mg/m³, 14 ppmValeur à long terme: 40 mg/m³, 7 ppm

S SSc;

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

(Temps de rupture ≥ 8 heures):

Caoutchouc nitrile/Caoutchouc - NBR (0,35 mm)

Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM (0,4 mm)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Polychloroprène - CR

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
• Indications générales

- État physique

Liquide

- Couleur:

Jaunâtre

- Odeur:

Fruitée

- Seuil olfactif:

Non déterminé

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

82 °C

- Inflammabilité

Facilement inflammable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

2 Vol %

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 4)

• Supérieure:	12,6 Vol %
• Point d'éclair	15 °C
• Température de décomposition:	Non déterminé
• pH	Non déterminé
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé
• Dynamique:	Non déterminé
• Solubilité	
• l'eau:	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
• Pression de vapeur:	Non déterminé
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée
• Densité relative	Non déterminé
• Densité de vapeur:	Non déterminé
9.2 Autres informations	
• Aspect:	
• Forme:	Liquide
• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
• Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non déterminé
• Informations concernant les classes de danger physique	
• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 5)

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
64-17-5 éthanol

LC50 20.000 mg/l (rat)

LD50 7.060 mg/kg (rat)

8008-57-9 huile d'orange douce

Oral LD50 > 5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 5.000 mg/kg (lapin)

5989-27-5 D-limonène

LD50 4.400 mg/kg (rat)

84929-31-7 terpènes d'huile de cédrat

Oral LD50 2.840 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5.000 mg/kg (lapin)

• Effet primaire d'irritation:
• Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

• 11.2 Informations sur les autres dangers
• Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité
• Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
• PBT: Non applicable

• vPvB: Non applicable

• 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

• 12.7 Autres effets néfastes
• Remarque: Toxique chez les poissons.

• Autres indications écologiques:
• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets
• Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Emballages non nettoyés:
• Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
• ADR, IMDG, IATA

UN1993

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 6)

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), huile d'orange douce), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

• IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), Orange oil), MARINE POLLUTANT

• IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL, Orange oil)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, IMDG



• Classe

3 Liquides inflammables.

• Étiquette

3

• IATA



• Class

3 Liquides inflammables.

• Label

3

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA

II

• 14.5 Dangers pour l'environnement

• Marine Pollutant:

Oui

• Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Liquides inflammables.

• No EMS:

33

• Stowage Category

F-E, S-E

• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

B

Non applicable

• Indications complémentaires de transport:

• ADR

• Quantités exceptées (EQ):

E2

• Quantités limitées (LQ)

1L

• Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

• Catégorie de transport

2

• Code de restriction en tunnels

D/E

• IMDG

• Limited quantities (LQ)

1L

• Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), HUILE D'ORANGE DOUCE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Sauna- und Dampfbadduft Exotica Orange

(suite de la page 7)

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

- **Directive 2012/18/UE**

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- **Catégorie SEVESO**

- E2 Danger pour l'environnement aquatique

- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

- **Prescriptions nationales:**

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

- VOC (CE) 66,51 %

- VOCV (CH) 70,98 %

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

- ICAO: International Civil Aviation Organisation

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

- IATA: International Air Transport Association

- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- LC50: Lethal concentration, 50 percent

- LD50: Lethal dose, 50 percent

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CHF